Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1964

Artikel: Ces paradis qui ne sont que l'antichambre de l'enfer
Autor: Delley, Jean-Delley
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024661

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

aux mythes de l'indépendance et de la souveraineté sans limites – le socle de leur propagande électorale – peut s'avérer plein de surprises.

Le refus de l'accord de survol avec l'Allemagne se paie très cher, aujourd'hui encore (DP 1963 [2]). Les cris d'orfraie appelant au refus du projet d'accord [3] avec la France sur l'imposition des successions relèvent du même nationalisme exacerbé. Ceux qui réclament le rejet de l'accord pour ne pas apposer la signature de la Suisse sur un principe qu'ils refusent – l'imposition au domicile de l'héritier – oublient de dire que l'éventuel impôt payé en Suisse sera déduit de l'impôt français.

Ne pas ratifier l'accord n'empêchera pas la France, dans l'hypothèse où, comme annoncé, elle résilie l'actuelle convention entre les deux pays, d'appliquer l'imposition au domicile de l'héritier. Une règle au demeurant pas illogique puisque l'héritier reçoit un revenu dont il est débiteur de l'impôt.

Or rien ne garantit que sans cet accord la France continuera de déduire de sa facture les montants payés en Suisse, même si la législation française semble le prévoir. C'est précisément pour éviter de telles doubles impositions qu'est prévu cet accord et qu'il en prend d'ailleurs le nom.

Quant à l'imposition des biens immobiliers, elle reste, comme auparavant, et comme c'est généralement le cas, de la compétence de l'Etat où ceux-ci sont situés. Les efforts de certains pour mobiliser [4] contre cet accord les nombreux Suisses propriétaires en France sont donc injustifiés.

Reste pour la Suisse à réfléchir aussi à l'imposition des successions, un des impôts les plus justes puisqu'il frappe *de facto* des héritiers qui n'ont aucune justification économique et aucun mérite à recevoir ce cadeau. Cet impôt contribue aussi à réduire la fracture sociale en demandant aux plus riches de contribuer un peu plus aux dépenses de la collectivité, notamment en faveur des plus défavorisés.

Si cet impôt est aujourd'hui en voie de disparition, c'est que la concurrence fiscale entre cantons joue à plein, tant les plus fortunés sont mobiles. Il était donc temps de songer à un impôt fédéral sur les successions qui touche les habitants les plus fortunés de notre pays, nationaux ou étrangers (DP 1933 [5]).

Ces paradis qui ne sont que l'antichambre de l'enfer

Jean-Daniel Delley • 22 août 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/21346

Passionnante mais effrayante, une somme sur l'histoire et la réalité de la finance «off-shore»

Depuis l'éclatement de la crise financière, les gouvernements clament leur volonté de ne plus tolérer l'existence des paradis fiscaux. Récemment le fisc britannique, pour preuve de sa détermination, a publié [9] sur l'Internet photos et noms de fraudeurs fiscaux.

En réalité les paradis fiscaux sont solidement implantés

sur l'ensemble de la planète, offrant aux riches de ce monde et aux entreprises les moyens d'échapper à l'impôt et à la sphère financières de se soustraire aux contrôles réglementaires.

Dans un ouvrage[10] remarquablement documenté, *Les paradis fiscaux. Enquête sur les ravages de la finance néolibérale*, le journaliste économique britannique Nicholas Shaxson écrit l'histoire de cette toile d'araignée et démonte les mécanismes d'un système qui constitue le cœur même de l'économie mondialisée.

Les paradis fiscaux se sont développés à partir de la première guerre mondiale, offrant un refuge aux fortunes et revenus fuyant l'effort fiscal exigé à cette époque. Mais Shaxson note que c'est l'invention de l'euromarché dans les années 1950 qui a provoqué la véritable explosion de la finance *off-shore*. Après-guerre, les mouvements transfrontaliers de capitaux sont sévèrement contrôlés; les banques n'acceptent des dépôts et n'effectuent des transactions en monnaie étrangère que pour réaliser des opérations spécifiques avec leurs clients.

Pourtant la *City* londonienne ne tarde pas à trouver une échappatoire. Les banques remplacent la livre sterling par le dollar dans leurs opérations internationales de prêt. Au-lieu de sévir, la Banque d'Angleterre couvre le procédé. Elle considère que ces opérations n'ont pas lieu en Grande-Bretagne et n'ont donc pas à être réglementées. Mais comme cette activité n'a pas lieu dans d'autres pays, ces derniers ne peuvent intervenir. Dorénavant les banques tiennent une double comptabilité, une comptabilité *off-shore* où aucune des parties n'est britannique et une comptabilité *on-shore* où au moins l'une des parties contractantes est britannique. Ce vide réglementaire va engendrer un marché qui devient le principal fournisseur mondial de capitaux, un marché débarrassé de toute contrainte réglementaire. Londres, qui vient de perdre son empire colonial, se retrouve à la tête d'un nouvel empire, celui de la finance*off-shore*.

Car les paradis fiscaux ne se limitent pas à quelques sites tropicaux. Ces derniers ne sont que les pièces rapportées d'un système à trois acteurs principaux: Londres avec les îles anglo-normandes et des Caraïbes, plus quelques sites hérités de l'empire dans le Pacifique et au Moyen-Orient ainsi que Hong-Kong; les Etats-Unis, avec ses zones franches bancaires et certains de ses Etats (Delaware, Nevada, Wyoming, Floride notamment) connus pour leur laxisme réglementaire; enfin les vieux paradis européens (Suisse, Liechtenstein, Pays-Bas, Autriche, Luxembourg…), spécialisées dans la gestion des avoirs non déclarés des riches du continent. L'auteur décrit longuement le fonctionnement de ces paradis qui parfois ne se distingue guère de celui d'une mafia. Les portraits de Jersey, du Delaware et de la *City* de Londres sont particulièrement effrayants par ce qu'ils montrent de la démission du pouvoir politique. Celui des grandes sociétés d'audit, peu évoquées dans le débat public, mérite le détour.

Pour Shaxson, la finance *off-shore* - un réseau mondial de paradis fiscaux – est l'un des principaux facteurs à l'origine de la crise de 2007. En se libérant des contrôles publics, les banques se sont développées à tel point qu'elles sont devenues «*trop grandes pour faire faillite*» et ont pu asseoir leur domination sur les pouvoirs politiques, aussi bien à Londres qu'à New York. Les paradis fiscaux, ces juridictions du secret et de

l'opacité, en jouant la sous-enchère fiscale et réglementaire, ont contraint les Etats à entrer dans le jeu de la concurrence. Cette libéralisation généralisée a encouragé les comportements à risque et la dissimulation de la situation réelle des entreprises. Et aujourd'hui les Etats, privés de ressources fiscales importantes, peinent à réparer les effets de la crise.

La lecture de cet ouvrage est aussi passionnante et déprimante que celle d'un roman noir. Shaxson propose néanmoins quelques pistes d'action. Tout d'abord l'information, et son livre y contribue de façon magistrale. Ensuite la transparence, en particulier l'obligation pour les entreprises multinationales de publier leurs comptes par pays et l'échange automatique des informations fiscales. Et surtout une attention prioritaire portée aux besoins des pays en développement qui souffrent particulièrement de la finance *off-shore*: pour un dollar d'aide, ce sont dix dollars qui fuient ces pays. Enfin une révolution mentale: l'impôt ne doit plus être considéré par les entreprises comme un coût, mais comme un retour sur l'investissement que les Etats réalisent dans les infrastructures, l'éducation et le maintien de l'ordre, dans tous les secteurs de l'activité publique qui rendent possible l'activité des entreprises.

La Suisse ne sort pas indemne du tableau. Mais elle n'est pas seule en cause et ses plus virulents critiques sont souvent aussi impliqués qu'elle dans le monde de la finance *off-shore*. Entre concurrents, la bataille fait rage. Alors plutôt que de faire le dos rond et de céder peu à peu du terrain, pourquoi ne prendrait-elle pas la tête d'un mouvement de réglementation qui réintégrerait la finance internationale dans un cadre de contrôle public? Pour un Etat qui se prévaut d'une très ancienne tradition démocratique, ce serait là une tâche naturelle. Car, finalement, c'est bien la démocratie qui est en jeu.

Thomas Minder et le nouvel âge du capitalisme

André Gavillet • 24 août 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/21354

Le contrôle des rémunérations abusives ne doit pas faire accepter l'indifférence à l'égard des salaires les plus bas

Le labyrinthe est un jeu. Dans cette multiplication de croisements et rebroussements, comment, sans repère, s'orienter?

L'initiative Minder *«contre les rémunérations abusives»* [6] a permis aux parlementaires de jouer au labyrinthe de la démocratie, se perdant dans le contre-projet direct constitutionnel, bifurquant sur un contre-projet indirect, qui serait la révision du Code des obligations, constatant les divergences entre les deux Chambres et mettant au travail la Commission de conciliation.

Finalement, à bout d'arguments pouvant épuiser les joueurs, Minder a été prié de dire s'il maintenait son initiative. Il maintient. Une autre partie de labyrinthe a commencé. Mais la première manche aura duré cinq ans,